

CONSTRUIRE LE DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE SON SAAD (distance)

La loi ASV du 28 d cembre 2015 a unifi  les r gimes juridiques des services d'aide et d'accompagnement   domicile intervenant aupr s des personnes  g es et handicap es en faisant pr valoir le r gime d'autorisation. Toute nouvelle cr ation d'un SAAD est soumise   l'autorisation du Pr sident du Conseil D partemental dont rel ve le SAAD.

Modalit  p dagogique :

Formation   distance

Dur e:

8.00 heures - 1.00 jours

Profil des stagiaires

- Cadre dirigeant d'un service   la personne ou d'un service d'aide et d'accompagnement   domicile

Pr requis

- Aucun

Objectifs p dagogiques

- 1. Ma triser le contexte de la r glementation li e aux autorisations
- 2. Comprendre les textes r glementaires concernant le secteur des SAAD
- 3.  tre capable d' laborer et de r diger un avant-projet de service
- 4.  tre capable de construire un dossier de demande d'autorisation de SAAD

Contenu de la formation

- Module 1 : La r glementation des SAAD (4h00) (objectifs 1 et 2)
 - G n ralit s de la loi ASV
 - Le cahier des charges national
 - Les documents r glementaires, 7 outils de la loi 2002
 - Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles de l'ANESM – HAS
- Module 2 : L' tude pr visionnelle (1h30) (objectifs 3 et 4)
 - Le sch ma d partemental
 - Nature des prestations d livr es et public concern 
 - Pr visionnel de la capacit  d'accueil par type de prestations
 - Pr visionnel des effectifs de personnels
 - Budget pr visionnel et rapport d'activit 
- Module 3 : Caract ristiques du projet : l'avant-projet de service (2h30) (objectifs 3 et 4)
 - Missions valeurs
 - Objectifs du service
 - Activit s mises en  uvre
 - Moyens et ressources d ploy s
 - Organisation, fonctionnement/ continuit  et coordination des interventions
 - Liste des annexes du dossier

Association Nationale de Formation en G rontologie

876 rue du Mas de Verchant

34000 Montpellier

Email: anfg34@orange.fr

Tel: 0467208442



Organisation de la formation

Equipe p dagogique

Nos formateurs sont des professionnels de la g rontologie (Directeurs d'EHPAD, cadres sup rieurs et cadres de sant , di t ticiens, psychologues, animateurs-trices, m decins-g ri tres, psychomotriciens,...) ayant suivi une formation sp cifique   nos m thodes.

Moyens p dagogiques et techniques

- Connexion   la plateforme visio de l'ANFG (lien envoy  par mail). Les participants doivent pr voir un acc s individuel avec cam ra et micro fonctionnels.
- Savoir th orique pour les aspects r glementaires, diaporama
- Exercices pratiques,  tudes de cas

Dispositif de suivi de l'ex cution de l' valuation des r sultats de la formation

- Feuilles de pr sence.
- Evaluation continue sur chacun des modules au fur et   mesure du d roul  de la formation (questions,  tudes de cas)
- Formulaire d' valuation de la formation.
- Certificat de r alisation de l'action de formation